

Délibération 5.01

RD 490 - Pont de Brotonne - Canton de Port-Jérôme-sur-Seine - Communes d'ARELAUNE-EN-SEINE et de RIVES-EN-SEINE - Programme 2024-2029 de travaux d'entretien et de confortement - Dossier de prise en considération

Intervention de Sophie HERVE

Monsieur le Président, Chers Collègues,

Quelques mots pour saluer ce programme pluriannuel d'entretien et de confortement du pont départemental de Brotonne, à hauteur de 11 Millions d'euros.

Mais aussi pour saluer de nouveau la décision prise, il y a quelques années, par notre Département de rendre sa traversée gratuite et de la maintenir depuis.

Auparavant, seuls les habitants de Seine-Maritime et de l'Eure étaient exemptés du péage, mais comme la législation a évolué, il a fallu faire un choix entre le rendre payant pour tous ou gratuit pour tous. C'est le choix de la gratuité qui a été fait, tout comme celui de confirmer la gratuité des traversées sur les bacs de Seine.

C'est heureux car un pont c'est un lien, cela ne doit pas être un frein ou un impôt déguisé.

L'occasion par conséquent pour notre groupe de réaffirmer la nécessité de libérer les ponts de Normandie et de Tancarville de leurs péages, en rappelant que les habitants et les salariés de l'estuaire de la Seine sont, en France, les seuls usagers d'un pont, en dehors des autoroutes, à qui l'on demande leur porte-monnaie ou carte bancaire pour le franchir.

La concession accordée par l'Etat à la Chambre de commerce pour exploiter ces ponts jusqu'à 2026 a été prolongée jusqu'en 2031, pour amortir les conséquences des confinements et restrictions provoquées par la crise sanitaire.

Cela nous donne le temps nécessaire pour nous mobiliser auprès du Ministère des transports afin de peser sur sa future décision relative à l'exploitation des deux ponts à partir de 2031.

Plusieurs scénarios étant à l'étude, nous devons intervenir officiellement pour faire valoir la nécessité d'acter la gratuité des passages dans le choix qui sera fait. Il en va de l'égalité de traitement des usagers de la route de notre Département.

Compte tenu du contexte dégradé qu'affrontent nos finances départementales, je ne propose pas que notre collectivité se porte candidate pour assumer la prochaine concession, quoi que cela aurait du sens.

Mais d'intervenir clairement sur ce sujet et cet enjeu.

Monsieur le Président, accepteriez-vous de conduire une délégation de notre Conseil auprès du ministère des transports pour plaider en faveur de la libération de nos ponts et de leurs usagers des péages auxquels ils sont soumis ?